



Les Refuges LPO : 1^{er} réseau de jardins écologiques en France

Du simple balcon à la propriété de plusieurs hectares, les 10 750 Refuges LPO actifs à ce jour, répartis sur plus de 17 200 hectares, constituent le premier réseau de jardins écologiques de France. Destiné aux particuliers et aux personnes morales, ce programme vise la préservation de la biodiversité de proximité et participe activement à la Trame Verte et Bleue, ainsi qu'à la restauration des corridors écologiques, engagées par le Grenelle de l'Environnement.

Par le biais du programme Refuges, la LPO s'est lancée pour défi de préserver les oiseaux et plus largement la biodiversité de proximité. Un Refuge LPO est un terrain public ou privé de toute taille, écologiquement intéressant, sur lequel son propriétaire engage une gestion respectueuse de l'environnement, comme indiquée dans la charte des refuges.

1921 - 1964 : NAISSANCE D'UN PROGRAMME PHARE DE LA LPO

La Première Guerre mondiale bouleverse les milieux, dégrade profondément la nature et prive les oiseaux communs de leurs sites de nidification.

- **1919** : Magaud d'Aubusson, premier président de la Ligue, décide de "ré-acclimater" les oiseaux, notamment les espèces liées aux cultures tandis qu'en 1920, Adrien Legros, futur référent Refuges de la Ligue, publie un texte "Sanctuaires d'oiseaux". Ces deux actes marquent la naissance des Refuges LPO.
- **1921** : dans le nord de la France, le 1^{er} Refuge LPO, appelé "Refuge de la Cabine", est créé en forêt de Mormal, ancienne futaie de 17 hectares rasée par la guerre.
- **1924** : le réseau compte déjà 250 refuges.
- **1933** : un concours permanent est ouvert auprès des propriétaires de Refuges qui doivent envoyer à la LPO, avant le mois de février de chaque année, des notes sur l'aménagement et l'entretien de leur Refuge et sur les résultats qu'ils y auront obtenus (nidification, nourrissage hivernal, observations des oiseaux).

1964 - 1997 : POUR DES REFUGES SANS CHASSE

■ 1964 : création de la Loi Verdeille

Les années 1950-1960 ont vu émerger de nombreux débats sur le droit des chasseurs à chasser sur les terres d'autrui, qui ont finalement abouti à la création de la Loi Verdeille. Votée le 10 juillet 1964 et applicable en 1966, elle permet notamment aux chasseurs de venir chasser chez les particuliers sans leur consentement ! C'est le début d'un long combat de la LPO pour faire reconnaître le droit de non-chasse.

■ 1968 : création des "Réserves naturelles libres"

A cette époque, la LPO est sous la tutelle de la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature), la plus importante association nationale de protection de la nature en France, qui décide de créer un réseau de "Réserves Naturelles libres" doté d'une charte afin que chaque propriétaire puisse s'engager à protéger la nature chez lui.

■ 1990 : première charte des Refuges LPO

Cette première charte d'engagement, spécifique aux Refuges LPO, sera ensuite modifiée et adaptée en 1997 puis en 2008.

1997 - 2007 : LE RENOUVEAU DU PROGRAMME

En 1997, Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO, décide de donner un coup de neuf au programme pour que la protection de la biodiversité de proximité soit accessible à tous.

Ainsi, une grande enquête participative d'évaluation du patrimoine naturel est lancée auprès de 1 000 propriétaires de refuges, répartis sur 6 000 hectares.

Les inscriptions se multiplient et les Refuges constituent bientôt un réseau très actif grâce à l'arrivée de nombreux coordinateurs Refuges dans diverses régions de France (ils sont aujourd'hui une centaine).

■ 27 juillet 2000 : reconnaissance du droit de non-chasse

Cette date marque un moment historique : le droit de non-chasse est désormais reconnu en France après que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné, le 29 avril 1999, l'État français à modifier la Loi Verdeille de 1964. Chaque propriétaire peut désormais choisir si son terrain sera chassé ou non.

■ 2001 : création du programme Refuges collectivités

La LPO étend l'offre Refuges aux collectivités locales (villes, communes, communautés de communes, conseils généraux et régionaux...) à qui elle propose de mieux accueillir la nature en ville, en apportant son expertise écologique aux techniciens des espaces verts, à travers, notamment, la rédaction d'un plan de gestion sur 5 ans.

Les premiers Refuges collectivités sont créés en région parisienne (Puteaux, Grigny...). Depuis, Angers, Besançon, Boulogne-Billancourt, notamment, les ont rejoints.

■ 2004 : lancement du "programme entreprises" (ex : Yves Rocher) et de l'enquête patrimoniale

Cette enquête de science participative bisannuelle intitulée "Enquête patrimoniale des oiseaux communs" s'adresse aux propriétaires de Refuges, chargés de comptabiliser les espèces présentes dans leur Refuge. Objectifs : évaluer la richesse écologique de nos jardins et effectuer un suivi des populations d'oiseaux. Depuis, l'opération connaît un franc succès avec une participation moyenne de 2 500 personnes par session.

2007 - 2011 : DE NOUVELLES OFFRES REFUGES

■ 2007 : un nouveau logo

L'ancien logo bleu rougegorge est remplacé par un symbole moderne : des empreintes d'oiseaux.

■ 2009 : lancement des refuges personnes morales

Le programme s'ouvre aux personnes morales (écoles, centres de loisirs, hôpitaux, maisons de retraite, structures pour personnes en situation de handicap) et se dote de nouveaux outils : une plaquette promotionnelle et un coffret intitulé "Mon établissement est un Refuge LPO", contenant des outils pédagogiques à destination des écoles.

■ 2010 : deux enquêtes à destination du grand public

L'enquête patrimoniale, destinée auparavant uniquement aux propriétaires de Refuges LPO, s'adresse au grand public.

La LPO lance une autre grande enquête de science participative destinée au grand public, intitulée "Devine qui vient nicher chez moi ?" afin de constituer de manière permanente un Observatoire National des Nichoirs (ONN).

■ 2011

- En partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, un observatoire des oiseaux des jardins voit le jour.
- En septembre, le programme organise une formation sur la gestion écologique des espaces verts à l'attention des coordinateurs locaux permettant à ces derniers de travailler avec les collectivités et les entreprises. Cette dernière se déroule sur le site Yves Rocher de La Gacilly (Morbihan), inscrit en Refuge Entreprise depuis 2008
- En novembre, le programme Refuges lance un jeu de société sur la protection de la nature au jardin "Robin des Jardin", destiné aux enfants à partir de 6 ans.

En 2012, la LPO lance une nouvelle offre "Mon balcon est un Refuge". Elle permet à tous les urbains, vivant dans un logement disposant d'un balcon, d'une cour ou d'une terrasse, d'accueillir la biodiversité et de rejoindre ainsi le 1^{er} réseau français de jardins écologiques.

La nature de proximité a de beaux jours devant elle !

CONTACT

Roxane Burnel
Responsable du
Programme Refuges

05 46 82 12 34

roxane.burnel@lpo.fr